



Mutuelle et frais de santé à l'étranger

Par Hipparque

Bonjour

Ma fille a été hospitalisée en autriche

les frais d'hopitaux ont été pris en charge par le système européen (carte européenne d'assurance maladie)

Elle a dû cependant faire l'avance pour les frais de suite (kiné, infirmière à domicile, etc) pour plus de 2000 euros

La SS française a remboursé sa part après 1 an et demi et notre mutuelle, qui fait trainer le dossier depuis plus de 6 mois, nous demande maintenant des traductions certifiées des factures des praticiens

et bien sûr, ces traductions ont un coût

Trouver vous cela normal ?

Merci

Par Nihilscio

Bonjour,

La question réciproque se pose du point de vue de la mutuelle : celle-ci est-elle censée pouvoir lire un justificatif en d'autres langues que le français ?

Selon l'article 2 de la constitution, la langue de la République française est le français.

Selon l'article 2 de la loi 94-665 du 4 août 1994, le français est la langue des échanges.

Il en résulte qu'à moins de clauses prévoyant l'emploi d'autres langues que le français dans le contrat passé avec la mutuelle il appartient à l'assuré et non à l'assureur de prendre en charge le coût de la traduction des justificatifs qu'il apporte.

Par Hipparque

Merci de votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quand on voyage, y compris en Europe, il est souvent recommandé de souscrire une assurance. Il y a aussi la carte bancaire qui a payé le voyage qui offre certains services.